



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 8 mai 2018, dès 20h00

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : M. Cédric **Tinguely**, Denis **Grandjean**, Olivier **Favre**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **837**

Nombre de citoyennes et citoyens présents : **40** (33 sans le conseil communal)

La majorité est : **21** (17 sans le conseil communal)

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 8 mai 2018 qu'il salue cordialement.

Il souhaite la bienvenue à Frédéric Deillon, nouveau conseiller communal, directeur de vente pour l'entreprise Melior. Il connaît déjà cette fonction, car il a été conseiller communal pendant 8 ans à Grattavache, dont 3 ans en tant que syndic. Il a repris le dicastère vacant « écoles, AES, petite enfance, transports et cimetière de Progens ». M. le Président lui souhaite beaucoup de plaisir au sein du Conseil communal.

Cédric Tinguely a démissionné du conseil communal pour lequel il a fonctionné pendant 2 ans. C'était le plus jeune conseiller du canton. Il a fait preuve d'une grande maturité, c'est aussi une personne d'une autre génération et d'une autre sensibilité, toujours agréable. Il entreprend une formation pour son nouvel emploi, aussi n'a-t-on pu qu'accepter sa démission. Nous avons eu beaucoup de plaisir à collaborer avec lui. Nous lui souhaitons un bel avenir. M. le Président lui remet un petit présent en guise de remerciement pour le travail accompli.

Le mode de convocation par feuille officielle du 20 avril 2018, ainsi qu'aux piliers publics et sur le site Internet de la commune ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Tractanda de l'assemblée

Il n'y a pas de remarque quant au Tractanda de l'assemblée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 27 mai 2010

M. le Président relève quelques points qui avaient été discutés lors de la dernière assemblée :

EMS de la Veveysse

Les travaux pour le Foyer Saint-Joseph de Châtel-St-Denis arrivent au bout, les résidents pourront réintégrer le home à la fin août.

Nouveaux bâtiments du CO de la Veveysse

Les travaux intérieurs des deux bâtiments neufs sont terminés. Le déménagement prévu cet été sera reporté, seule la bibliothèque pourra déjà aménager dans ses nouveaux locaux. Le déménagement du CO 1 dans le nouveau bâtiment aura lieu pendant les vacances d'automne ou de Noël. Il n'y aura pas de salle de classe fixe dans le co-tube, mais l'administration et les classes ACT-ACM. Le budget est respecté.

Plan d'aménagement local

Notre PAL va partir tout prochainement à l'enquête préalable auprès des services cantonaux. Cette consultation a une durée de 4 mois. Au retour du dossier, la commission d'urbanisme devra travailler le dossier en prenant en compte les préavis de l'Etat.

Télécommunications

Les travaux pour la fibre optique ont débuté à Le Crêt.

Le protocole de l'assemblée du 5 décembre 2017 ne suscite ni remarque ni question. Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2017

2.1 Compte de fonctionnement

Thierry Vial, responsable des finances donne connaissance des comptes de fonctionnement. Ils sont projetés à l'écran. Les comptes étaient bons, même très bons avant les amortissements supplémentaires, en raison des rentrées fiscales plus élevées que prévu.

Thierry Vial apporte les commentaires suivants :

0 – Administration

Les charges de ce chapitre sont de 507'429 francs, les produits de 140'418 francs, soit un excédent de charges pour 367'012 francs. C'est un peu plus élevé que le budget de 340'152 francs.

02 « Administration générale »

- Le traitement pour la conciergerie du bureau communal s'élève 1583 francs qui correspondent à la fin de la conciergerie du bureau du Crêt et le début à Progens.
- Le support informatique Urbanus utilisé à l'administration communale a dû subir une mise à jour et une nouvelle installation qui ont générés beaucoup d'heures. De même pour l'introduction et la mise en place du serveur hébergé dans le bâtiment communal.
- Il n'était pas prévu de changer le mobilier de bureau, aussi il n'y avait que 15'000 francs de budget. Après mûre réflexion, il s'est avéré qu'il était nécessaire de modifier et d'acheter du mobilier neuf pour travailler dans les nouveaux espaces disponibles dans de bonnes conditions. La commission financière a été informée spécialement à ce sujet et a fait preuve de compréhension.
- Le chauffage a coûté moins que prévu au budget, ce qui est une bonne nouvelle.
- L'entretien du bâtiment (travaux de peinture, électricité) a coûté 25'246 francs sur les 30'000 francs projetés au budget.
- Imputations internes de l'employé édilitaire, ce sont les travaux entrepris par les employés pour le rafraîchissement du bâtiment communal.

1 – Ordre public

Le total de ce chapitre présente un résultat positif de 1'550 francs.

141 « Corps de sapeurs-pompiers »

- Pascal ajoute concernant le matériel, qu'étant donné la nouvelle loi de l'ECAB « ECALEX », un groupe d'étude a été formé au niveau du canton. Ce groupe établira un rapport sur l'étude qu'il a entreprise. Il a été formé pour rationaliser le matériel des sapeurs-pompiers au niveau cantonal, raison pour laquelle il y a eu peu de matériel acheté en 2017.

16 « Protection civile »

- La protection civile est maintenant gérée par le canton.

2 – Enseignement et formation

Avec 1'414'235 francs dans les charges et 190'146 francs dans les produits, on arrive à un résultat négatif de 1'224'080 francs.

29. « Administration scolaire »

- Sous ce chapitre on trouve un nouveau compte pour les patrouilleurs scolaires du passage à piéton à La Verrerie.
- Les frais pour le matériel de bureau et les photocopies sont beaucoup plus importants. C'est un sujet qui sera examiné.
- S'agissant du combustible pour le chauffage, soit les pellets, ce poste est deux fois moins élevé que budgété. Thierry Vial explique qu'on ne comptabilise pas de stock et qu'il y a eu deux achats pendant l'année.
- Le matériel scolaire est en partie pris en charge par le canton.
- Il y a 90'000 francs d'amortissement du bâtiment scolaire qui n'était pas mis au budget.

3 – Culte, culture et loisirs

Ce chapitre boucle avec un résultat négatif de 90'852 francs

Il s'agit essentiellement des frais du Conservatoire.

Sous le poste « gestion des tourbières » on voit le montant pour les nouveaux panneaux didactiques du sentier de 3'000 francs.

4 – Santé

Le total de ce chapitre est de 383'323 d'excédent de charges.

41. « Homes médicalisés »

- 174'254 francs de pot commun cantonal
- 50'164 francs de participation communale aux EMS. Ce montant va augmenter en 2018, une fois que les travaux des bâtiments des EMS seront terminés.

5 – Affaires sociales

Le chapitre « Affaires sociales » se solde par un résultat négatif de 493'739 francs, soit 10'000 de moins que l'estimation du budget.

52. « Caisse maladie et accidents »

- Les 1'211 francs concernent la récupération des primes antérieures impayées, ainsi que le remboursement des actes de défaut de biens.

54. « Protection de la jeunesse »

- Les subventions pour les crèches et les mamans de jour sont stables.

58. « Assistance »

- Les repas à domicile sont toujours en augmentation.
- L'aide sociale est en augmentation. Il y aura une augmentation de 20'000 francs dans les comptes 2018.
- Le service des curatelles date de 4 ans. Son fonctionnement est bien en pratique, mais doit encore s'améliorer au niveau de l'administration. Un emploi à 50% sera créé pour la comptabilité. Il manque au service des curatelles, des dossiers à gérer pour diminuer au mieux le déficit de la structure.

6 – Transports et communications

Ce chapitre totalise un résultat 212'905 francs en négatif, ce qui est de 12'000 francs inférieurs au budget.

62. « Routes communales, génie civil »

- Le poste « traitement du personnel de l'édilité » présente un chiffre plus élevé que prévu, car l'auxiliaire de l'employé à l'édilité est resté en fonction, en particulier pour les travaux effectués dans les bâtiments communaux.
- Il y a 9'562 francs pour l'achat d'un chariot élévateur.
- Dans les imputations internes des immeubles, on trouve le virement de 51'000 francs qui proviennent du poste « traitement du personnel de l'édilité » pour les travaux dans les bâtiments.

7 – Protection et aménagement de l'environnement

Le total de ce chapitre présente un résultat négatif de 44'281 francs.

70. « Approvisionnement en eau »

- 150'545 francs d'achat d'eau. C'est plus que le budget de 140'000 francs.
- 14'890 francs ont été attribués à la réserve.
- On encaisse 48'823 pour les abonnements et locations de compteurs et 168'823 francs pour la vente d'eau de l'AVGG.

71. « Protection des eaux »

- TVA, on a un taux forfaitaire de 2,9% sur l'ensemble des encaissements. Ce système changera cette année 2018 pour passer au mode standard.

72. « Ordures ménagères »

- La commune a changé de système, ainsi elle ne fera plus produire nos sacs par l'entreprise mandatée pour l'évacuation des déchets (SRS), mais s'en occupera elle-même.
- SRS facturait les sacs, taxe comprise et nous remboursait ensuite la taxe. Vu le changement de système on ne trouvera plus de remboursement des taxes par SRS dans nos comptes dès 2018.
- Le prix des sacs a augmenté dès le 1^{er} mai 2018, essentiellement parce que les taxes encaissées (80'600 francs) arrivent au seuil du montant soumis à la TVA, c'est-à-dire 100'000 francs. Des immeubles se construisent, il faut ainsi prévoir une augmentation de la population, le montant de 100'000 francs sera certainement atteint. L'augmentation du prix des sacs provient d'une part de l'ajout de la TVA et d'autre part de la correction de la différence de tarif au litre. En effet, actuellement les sacs de 60 litres et surtout ceux de 110 litres sont moins chers que pour les 35 litres. Ce n'était pas logique de pénaliser les personnes qui utilisent les sacs de 35 litres. Il y a aussi une nouveauté, ce sont les sacs de 17 litres. L'autre motif est que le taux de couverture de nos frais doit être de 70 % par rapport aux taxes et là aussi, nous allons atteindre le seuil.

8 – Economie

Ce chapitre sort un résultat positif pour un montant de 7'192 francs.

81. « Forêts »

- La forêt est exploitée par l'équipe de Semsales. On encaisse le produit de la vente 9'174 francs.

84. « Café de la Croix fédérale »

- On encaisse 6'000 francs par année pour la location de l'inventaire. Il n'y a pas eu de frais d'entretien en 2017. Le poste se solde par un bénéfice de 1'819 francs.

9 – Finances et impôts

Ce chapitre se solde par un bénéfice de 2'898'002 francs.

90. « Impôts »

- On avait budgété 1'790'000 d'impôts sur le revenu. On a perçu pour les années antérieures à 2017, 100'000 francs de plus.
- Le bénéfice des personnes morales s'élève à environ 204'000 francs, alors que le budget était de 125'000 francs. Il y a 30'000 francs de mieux pour la contribution immobilière et la grande différence provient des droits de mutations immobilières qui sont de 174'340 francs pour un budget de 80'000 francs. Il s'agit en particulier des contributions pour les PPE des immeubles des Charmilles.

94. « Gérance fortune et dettes »

942 « Immeuble et patrimoine financier »

- Entretien et rénovation de l'ancienne cure de Progens, de l'ancienne école de Progens et de l'ancienne école de Grattavache.
- Les travaux pour l'ancienne école de Grattavache sont de 34'035 francs.
- Entretien des parquets, il s'agit de l'ancien terrain de foot. L'éclairage a été enlevé et il y a eu divers petits travaux sur la parcelle.
- Les loyers passent à 49'000 francs. En cours d'année, des locaux de l'ancienne école de Grattavache sont location. JCV s'est installé au rez-de-chaussée et le service social au premier étage ; la location étant plus importante qu'à Progens, les locaux étant plus spacieux.

99. « Postes non ventilables »

- Il y a 304'162 francs d'amortissements supplémentaires.

Le résultat du compte de fonctionnement 2017 montre un bénéfice de 90'554 francs 47.

2.2 Compte d'investissement

Thierry Vial présente ensuite la situation du compte d'investissement, par chapitre.

1 – Ordre public

14 « Police du feu »

141 « Corps intercommunal des sapeurs-pompiers »

- Achat d'une motopompe pour 13'758 francs, à ce montant il faut déduire 5'300 de subvention de l'ECAB

La motopompe a finalement coûté 27'000 francs, le budget était de 32'000 francs. Après déduction des subventions, on arrive à une charge nette pour la commune de 8'400 francs.

2 – Enseignement et formation

29. « Administration scolaire »

- Construction du bâtiment scolaire pour 1'566'360 francs.
- Les subsides et dons pour 400'130 francs du canton et 5'000 francs provenant du parrainage suisse des communes de montagne.

6 – Transports et communications

62. « Routes communales et génie civil »

- La 1^{ère} étape de la réfection du réseau routier AF pour 1'010'534 francs. Pour l'instant, la commune a encaissé un acompte à un propriétaire privé. Les subventions cantonales sont en train d'arriver. On présentera le détail lors du prochain exercice.

Le 1er lot est terminé et rendu. Les soumissions pour le 2^{ème} lot vont rentrer d'ici la fin du mois de mai.

- Achat d'un engin pour le déneigement (petit tracteur) : 50'000 francs.

7 - Protection et aménagement de l'environnement

70. « Approvisionnement en eau » :

- Réseau d'eau Progens – La Verrerie

450'000 francs de budget en 2015, les dépenses au final sont de 393'000 francs, en déduisant 227'000 de subside, on arrive à un coût net 162'000 francs.

- Bouclage de Montésy et Fiaugères : 35'648 francs.

- Hydrante Ropraz :

45'000 francs de dépenses totales, la commune payait les conduites, 22'000 francs de matériel ont été refacturés à Ropraz. Les charges nettes se montent à 23'000 francs pour la commune.

71. « Protection des eaux »

- Les frais du PGEE de 30'509 concernent l'étude du bureau d'ingénieurs.

- Taxes de raccordements : 119'690 francs d'encaissement de raccordement des nouvelles constructions.

- Assainissement des hors zones à la route de la Sionge : 11'633 francs.

75. « Correction des eaux et endiguements »

- Etude du collecteur de la Gouille à Jean : 566 francs

79. « Aménagement du territoire »

- Révision du PAL : 34'326 francs.

9 - Finances et impôts

942. « Immeubles et patrimoine financier »

- Aménagement d'un appartement dans l'ancienne cure de Progens : 40'869 francs.

- Travaux à la déchetterie : 4'854 francs.

Bilan

Thierry Vial résume ensuite le bilan :

ACTIFS

10. « Disponibilité »

- Les liquidités s'élèvent à 999'000 francs à la fin de l'année.

11. « Débiteurs »

- 1,5 millions, dont 741'000 francs de débiteurs impôts non payés.

14. « Patrimoine administratif »

- Thierry Vial souligne qu'il y aura un nettoyage sur ce compte concernant les amortissements, lors du changement du plan comptable.

PASSIFS

20 « Créances »

- Pour 1 million, essentiellement la facture des routes ouverte à la fin de l'année.

22 « Dette à moyen et long terme »

- Prêt du fond de compensation AVS : 1'500'000 francs

- Prêt SUVA : 1'455'000 francs

Thierry Vial informe l'assemblée que ces documents peuvent être consultés auprès de l'administration communale 10 jours avant l'assemblée.

Il présente ensuite le compte de fonctionnement en fonction des charges par nature. Il relève en particulier :

- › Les charges de personnel qui s'élève 831'000 francs, y compris les charges du service social.
- › Les pots communs correspondants à l'impôt sur le revenu qu'on encaisse. Il faut donc le montant total de l'impôt pour payer les pots communs.

Marc remercie Thierry pour la présentation des comptes et demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. Ce n'est pas le cas.

2.3 Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à Jean-Marie Dunand, Vice-président de la Commission financière pour la lecture du rapport de la commission financière.

Jean-Marie Dunand donne connaissance du rapport de la Commission financière. Cette dernière s'est réunie le 16 avril 2018. Les six membres de la commission financière ont procédé aux travaux d'examen et de révision des comptes pour l'exercice 2017. Ces activités de contrôle ont été menées en collaboration avec le responsable communal du dicastère des finances, Monsieur Thierry Vial, et la caissière communale, Madame Marie-Anne Chollet.

Tous les comptes ont été revus et comparés avec les chiffres du budget. Thierry Vial a commenté spontanément certains points, sa présentation étant toujours très claire et explicite. La Commission financière relève la qualité et le sérieux de son travail.

2.4 Rapport de l'organe de révision

Jean-Marie-Dunand fait part du rapport de l'organe de révision, soit la Fiduciaire MGI groupe Fiduciaire à Bulle.

Celle-ci note qu'elle a effectué l'audit des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements et la liste des engagements hors bilan pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Le rapport relève la responsabilité du Conseil communal et celle de l'Organe de révision.

Selon leur appréciation, les comptes annuels 2017 sont conformes aux prescriptions légales de droit public en matière de tenue des comptes communaux, loi cantonale sur les communes et son règlement d'exécution.

La fiduciaire atteste qu'elle remplit les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision, de connaissance techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Elle recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui sont soumis ce soir présentant le bilan avec un total de 13'113'687 francs 58 et un compte de fonctionnement qui présente un bénéfice annuel de 90'554 francs 47.

Suite à la vérification effectuée par la Commission financière et vu le rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose aux citoyennes et citoyens présents ce soir d'approuver les comptes 2017.

Jean-Marie Dunand tient à remercier l'ensemble du Conseil communal pour la qualité de son travail et le temps passé au bon développement de notre commune. Il remercie également la boursière communale et les secrétaires. Il adresse, au nom de tous les membres de la commission financière, des remerciements chaleureux à son ancien président, Frédéric Deillon, qui a délaissé la table de la commission financière pour aller s'installer à celle du Conseil communal. Il le félicite pour son nouveau mandat et lui souhaite un plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Approbation

M. le Président soumet au vote par main levée l'approbation du compte de fonctionnement et l'approbation du compte d'investissement. **Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 sont acceptés à l'unanimité.**

M. le Président de l'assemblée remercie Thierry Vial, la caissière, ainsi que la Commission financière pour le travail effectué.

3. Présentation des comptes finaux du bâtiment scolaire et de la salle de sport

Présentation

M. le Président informe que ce point sera présenté en trois parties, par lui-même pour la présentation des comptes, pour le financement par Thierry Vial et pour le détail des dons par Frédéric Deillon.

Il informe que les travaux ont été échelonnés sur trois années, puis commente les comptes en soulignant les crédits qui ont été votés par l'assemblée :

- 500'000 pour l'étude jusqu'à obtention du permis de construire
- 8 millions pour la construction

Il reste à disposition 51'554 francs. Ce montant servira pour les finitions qui restent à entreprendre, en particulier la mise en place d'une barrière sur le préau de l'école. Cet accès permettra aux écoliers en chaise roulante ou béquilles de passer de l'AES vers l'école et vis versa, sans devoir emprunter les escaliers de l'AES.

M. le Président passe la parole à Thierry Vial pour le financement.

La commune imaginait utiliser ses fonds propres à hauteur de 1 million. Finalement, nous avons utilisé 3 millions. Les entrées d'argent projetées pour la vente des bâtiments communaux n'ont pas eu lieu. Nous avons emprunté 3,98 millions en augmentation des 5 millions voté à l'assemblée. Aujourd'hui, nous n'avons plus de liquidité et sommes dans les chiffres rouges.

Sur les 600'128 francs de subvention cantonale, on attend les derniers 200'000 francs et les dons budgétés ont été bien plus élevés que présagés.

Thierry Vial souligne que le point essentiel est le fait qu'on a puisé dans nos liquidités pour le bâtiment scolaire et la salle de sport. On n'a donc plus de liquidité pour les autres investissements.

La parole est donnée à Frédéric Deillon qui présente le détail des dons. Il relève les dons suivants :

- La Paroisse : 10'000 francs
- L'Intersociétés : 4'150 francs pour le podium
- Le Kiwanis : 3'000 francs pour la place jeu
- La fanfare par l'intermédiaire du giron des musiques : 10'000 francs
- La Parrainage suisse pour les communes de montagne : 325'000 francs

Il est relevé que le montant de la fanfare sera comptabilisé dans les comptes 2018.

Frédéric Deillon souligne que le Parrainage pour les communes de montagne a bien joué le jeu et relève l'importance de recevoir des plus petits montants des gens et sociétés du coin.

M. le Président présente ensuite les comptes en commentant le tableau présenté à l'écran. Ce tableau est composé ainsi : devis originaux, vision de l'évolution, contrats de l'entreprise, paiements.

Il poursuit avec les plus-values les plus importantes :

Canalisation

183'000 francs - Une canalisation recensée comme ruisseau passait sous la future construction de l'école. La commune a dû mener des pourparlers avec l'Etat pour avoir l'autorisation de dévier la canalisation, car la politique du canton est de remettre à ciel ouvert les ruisseaux sous tuyau lors de travaux. Le bureau technique a travaillé de nombreuses heures sur ce dossier, car il a fallu chercher où passait réellement le tuyau et il y a eu plusieurs sondages et fouilles.

Echafaudages, bardages, isolation thermique, stores en toile, installation de courant fort, revêtement de paroi en céramique

48'000 francs.

Ouvrages métalliques

27'865 francs – Lorsque la commune a reçu les estimations des entreprises, on s'est aperçu que le coût de ces ouvrages étaient sous-estimés par l'architecte.

Aménagements extérieurs

220'000 francs - Durant les travaux, la commune a échangé un terrain avec Francis Favre afin de pouvoir agrandir la cour d'école. On a construit un mur de soutènement, une terrasse, ce qui n'était pas prévu dans le devis de départ. Marc Fahrni souligne qu'il était important de soigner également les aménagements extérieurs et le budget le permettait.

Isolation

10'000 francs - Durant les travaux, on a eu recours à des caméras thermiques pour remédier à un problème d'isolation du toit. Un physicien a examiné la situation, les 10'000 francs concernent ses honoraires. Les réparations ont été couvertes par l'assurance.

Lanterneau de toiture

9'000 francs.

M. le Président donne connaissance des montants des travaux par désignation. Les devis s'élèvent au total à 8'150'740 francs et les paiements à 8'448'045 francs.

Il relève que nous avons eu la chance d'attribuer les travaux à de nombreuses entreprises locales. On a regretté toutefois de ne pas avoir pu mandater Electrofil et l'entreprise François Bossel, étant donné les marchés publics qui sont compliqués et pour lesquels il y a des droits de recours.

M. le Président termine en précisant que tout le bois sur notre bâtiment est du bois suisse, pour lequel la commune a obtenu un label.

4. Nomination d'un membre à la commission financière

Présentation

Frédéric Deillon a été nommé au sein du Conseil communal. Il a par conséquent démissionné de la commission financière.

Selon la convention de fusion, on a prospecté à Grattavache, Marc Yerly a accepté cette fonction, toutefois si une ou d'autres personnes sont intéressées par cette fonction, elles sont priées de se manifester. Personne ne se présente.

Approbaton

M. le Président passe à la nomination par l'assemblée de Marc Yerly au sein de la commission financière. Il est élu par acclamations.

5. Vente de l'ancienne école de Progens

Présentation

Jean-Bernard Jaquet demande l'autorisation de mettre en vente l'ancienne école de Progens. Il informe que la commune a reçu trois offres de :

- 300'000 francs
- 350'000 francs
- 440'000 francs

L'offre la plus généreuse provient d'un citoyen de la commune, la famille Greg Meier qui habite Progens. Monsieur et Madame Meier ont demandé la possibilité d'obtenir un espace extérieur supplémentaire. Le Conseil communal a étudié cette question. Jean-Bernard Jaquet explique l'idée du Conseil sur le plan projeté à l'écran. Ce terrain supplémentaire situé du côté de l'administration communale serait vendu à 175 francs le m2.

M. le Président remercie Jean-Bernard Jaquet pour sa présentation. Il souligne que du point de vue financier, la vente de ce bâtiment permettrait de renflouer les liquidités de la commune.

Questions et remarques des citoyens

Michel Currat pose la question des places de parc existantes et aimerait savoir si elles vont être vendues avec le bâtiment. M. le Président répond que l'espace extérieur supplémentaire est projeté du côté du bureau communal. On ne va pas trop réduire les places de parc communale.

M. le Président serait reconnaissant si l'assemblée faisait confiance au Conseil communal pour mener à bien les tractations de vente de cet immeuble.

Marc Pauchard demande quelle était l'estimation du prix de vente lors de la présentation du projet d'école à l'assemblée. La vente de ce bâtiment avait été estimée par une entreprise privée à 480'000 francs. M. le Président signale toutefois que ce bâtiment requiert des travaux de réfection intérieur. Il indique qu'il y a des faux niveaux car à une époque, le bâtiment avait été rénové.

Marc Pauchard exprime sa confiance envers la famille Meier qui habite la commune depuis 10 ans et qui est une famille avec des petits enfants. Il trouve bien de pouvoir vendre ce bâtiment à des citoyens.

Approbation

M. le Président demande à l'assemblée de donner la compétence au Conseil communal pour régler cette affaire de vente au prix prononcé ce soir, soit 440'000 francs plus une place extérieure au prix de 175 francs le m2.

Les citoyens et citoyennes se prononcent par vote à main levée et l'accepte à l'unanimité.

6. Adhésion à la nouvelle association de communes Ambulances Sud fribourgeois

Présentation

M. le Président explique que les communes de la Gruyère, Glâne et Veveyse avaient confié l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance à leur réseau santé et la gestion de l'administration (personnel, administration et finances) avait été confié à l'HFR. L'HFR rencontrait deux fois par année les directeurs des Réseaux Santé de chaque district, les rapports et comptes passaient au comité directeur, puis pour approbation aux assemblées des délégués.

Fin septembre dernier, l'HFR a informé qu'il ne voulait plus s'occuper de la gestion de l'ambulance du sud avec effet au 31 décembre 2017. Les trois préfets du sud ont constitué une commission pour travailler sur de nouveaux statuts. Une assemblée d'information a été organisée pour les communes

pour la présentation des variantes de projets. En décembre, une assemblée constitutive a eu lieu, elle a été approuvée par l'assemblée constitutive des communes et au service des communes du canton. Maintenant c'est au tour des assemblées communales à se prononcer.

M. le Président présente ensuite les statuts. Le nouveau nom sera « Ambulance Sud fribourgeois ». L'association sera présidée par le préfet de la Glâne, Willy Schorderet. Les assemblées des délégués sont les mêmes que celles des Réseaux santé. La limite de l'endettement est fixée à 50 millions, à ce sujet, M. le Président explique que ce montant a été défini par rapport à ce qui s'est passé ces dernières années dans les associations de communes, où on a dû, comme pour le CO, revoter des statuts, car la limite d'endettement était trop petite pour réaliser des investissements.

Le point positif de cette nouvelle association est que la facturation sera effectuée beaucoup plus vite que celle effectuée par l'intermédiaire de l'HFR.

M. le Président informe aussi concernant les liquidités, que les deux derniers exercices clôturés par l'HFR étaient bénéficiaires et seront remboursés dans les comptes 2018. Il informe aussi qu'il y a trois ou quatre ans, les réseaux santé des trois districts ont versé un prêt à l'ambulance, celle-ci a donc une dette à rembourser aux communes du sud.

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. Ce n'est pas le cas.

Approbation des statuts

L'adhésion et les statuts de la nouvelle association de communes Ambulance sud fribourgeois sont soumis au vote de l'assemblée qui les approuve par main levée à l'unanimité.

7. Modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse

Présentation

M. le Président passe maintenant à la présentation du point 7. Il note qu'il y a eu une modification de la loi sur les prestations médico-sociales. Ainsi, La CODEMS ne répondant plus à la nouvelle loi, elle a été supprimée pour donner naissance à la commission consultative qui fait partie du RSSV.

M. le Président présente les modifications des statuts. Il relève que la modification des statuts du RSSV est motivée par l'entrée en vigueur de la Loi sur les prestations sociales mais aussi par la constitution d'une nouvelle association de communes pour les ambulances du sud fribourgeois et pour l'assainissement et la rénovation des bâtiments. Les statuts du RSSV ont été révisés dans ce sens, ainsi que la limite d'endettement qui passe de 10 millions à 30 millions pour les investissements. Les montants des nouvelles dépenses décidés par l'assemblée des délégués et soumises au référendum ont également été adaptés. Ils passent de 2 millions à 5 millions pour le référendum facultatif et de 5 millions à 15 millions pour le référendum obligatoire.

M. le Président ajoute que les modifications des statuts ont été approuvés par l'assemblée des délégués.

Question

Louis Jaquet demande combien il y a de salariés au RSSV. M. le Président répond 60 personnes pour l'aide et les soins à domicile, 80 en tout avec les autres structures, (curatelle, administration), mais sans l'ambulance.

Approbation

La modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse est soumise à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Elle est acceptée à l'unanimité.

M. le Président remercie les citoyens et citoyennes pour la confiance.

8. Modification des statuts de l'Association de communes pour le Cycle d'orientation de la Veveyse

M. le Président passe la parole à Frédéric Deillon pour la présentation du point 8.

Présentation

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, le CO de la Veveyse avait l'obligation de modifier ses statuts d'ici le 1^{er} août 2018.

La Direction et l'Administration du COV, ainsi que la Préfecture de la Veveyse ont participé à l'élaboration des modifications de ces statuts. Le service juridique de la DICS et le service des communes ont émis leur préavis à leur sujet.

Toutes les principales modifications découlent de la nouvelle loi et de son règlement d'application.

Frédéric Deillon passe ensuite à la présentation des modifications.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'adopter les modifications telles que proposées et présentées à l'instant.

Il n'y a ni question, ni remarque.

M. le Président précise que le conseil des parents a été mis sur pied, il y a un représentant par commune et la représente pour notre commune est Magalie Sonney. Il la remercie d'avoir accepté cette fonction.

Approbation

La modification des statuts de l'association de communes pour le cycle d'orientation de la Veveyse est soumise à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Elle est acceptée à l'unanimité.

9. Divers

M. le Président donne la parole à Frédéric Deillon qui va parler du projet de fusion des cercles scolaires.

Fusion des cercles scolaires

Frédéric Deillon souligne que la nouvelle loi scolaire et son règlement d'application sont entrés en vigueur au 1^{er} août 2016. Les conditions pour maintenir un cercle scolaire sont : 8 classes par cercle avec une pérennité sur 4 ans.

Les communes de Le Flon, Saint-Martin, Semsales et La Verrerie ont obtenu un délai d'une année, soit pour la rentrée scolaire 2019/2020 pour respecter les conditions de la nouvelle loi.

Les cercles de Semsales et de La Verrerie étudient une fusion ensemble. Il ressort de l'étude que chaque cercle dispose d'un seul site et que leur bâtiment scolaire est neuf. Le but auquel s'est attelé les Responsables d'établissement Raphaël Beaud et Gilbert Rotzetter touche à la répartition des classes pour éviter le maximum de déplacements d'élèves de Semsales vers Le Crêt et de notre commune vers Semsales. Quant aux classes à deux degrés, il y en aura moins, mais il y en aura encore. On n'arrive pas à n'avoir qu'un degré dans toutes les classes.

Pour les transports scolaires, la commune a déposé une demande au service de la mobilité pour prolonger la ligne de bus de La Verrerie – Semsales. La réponse ne nous parviendra pas avant le 30 juin.

Les deux cercles devront harmoniser leurs jours de congé, le fonctionnement des AES ; à ce sujet, les responsables des AES se sont mises au travail pour la révision des règlements. Les responsables d'établissement devront harmoniser leur règlement d'établissement respectif et les Conseils communaux leur règlement scolaire et rédiger une convention intercommunale semblable pour chacune des communes. Ils devront aussi mettre en place un conseil des parents qui remplacera la commission scolaire. M. le

Président souligne que si les effectifs redeviennent suffisants, la convention deviendra caduque et pourra être dissoute et chaque commune retravaillerait alors dans son propre cercle.

Frédéric Deillon donne les échéances. Dans un premier temps une réunion des deux communes pour ratifier les règlements et conventions et définir la clef de répartition pour le budget. Ensuite les assemblées communales d'automne voteront sur l'approbation des règlements scolaires.

Frédéric Deillon remercie Noémie Berthoud, Virginie Chevalley, Gilbert Rotzetter, la Commission scolaire, Yasmina Savary pour la rédaction des procès-verbaux et Cédric Tinguely qui a mis en route cette étude.

M. le Président rappelle qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une information. Il passe la parole à Jean-Bernard Jaquet qui va donner des informations sur les bâtiments communaux.

★ ★ ★ ★ ★

Jean-Bernard Jaquet donne des informations la vente des bâtiments communaux. L'assemblée a approuvé la vente de l'ancienne école de Progens. Le Conseil communal aimerait aussi vendre la PPE à Le Crêt, l'idéal serait que la famille Almeida s'en porte acquéreur.

Le Conseil communal a pris le parti de conserver le bâtiment de Grattavache et d'installer des bureaux loués par JCV et le service social, ainsi que l'école maternelle.

A Progens le bâtiment de l'ancienne cure était bien entretenu. Le Conseil communal a réalisé deux logements, un appartement de 2,5 pièces dans les anciens locaux du service social et un appartement de 3,5 pièces au 1^{er} étage. Pour éviter de grands frais, la cuisine existante et les sanitaires ont été conservés. On a essayé de travailler au maximum avec les employés communaux, mais on a aussi mandaté des entreprises de la commune qui ont très bien travaillé. On a tenu le budget pour maintenir des loyers raisonnables. Le but maintenant est de louer l'appartement du 1^{er} étage.

M. le Président ajoute qu'on a de la peine à vendre la PPE et que le Conseil communal a mandaté la régie Châtel pour l'aider dans ses recherches.

★ ★ ★ ★ ★

Il parle ensuite de la pré-étude de fusion des communes du district de la Veveyse.

Une assemblée a été organisée par la Région Glâne Veveyse et la préfecture pour informer la population. M. le Président souligne que pour pouvoir travailler sur ce dossier, les exécutifs ont besoin d'avoir l'avis de la population. Une pré-étude sera soumise à une votation consultative le 10 juin prochain. Le matériel de vote pour cette consultation parviendra dans les enveloppes des votations cantonale et fédérale. M. le Président demande à tous de faire l'effort de voter pour cet objet, car la réponse des citoyens et citoyennes rendra service au Conseil communal.

M. le Président demande si les citoyens ou citoyennes ont des remarques à formuler au niveau du fonctionnement de la commune.

★ ★ ★ ★ ★

Bernard Chollet relève que les écoliers n'ont pas la sécurité optimale sur le chemin de l'école depuis le chemin de la Boussateire jusqu'au trottoir vis-à-vis de l'école. Il lui semble utile de prévoir l'aménagement d'un trottoir.

M. le Président relève qu'il y a plusieurs étapes à franchir pour l'aménagement en face de l'école. La commune a repris un bout du terrain à Francis Favre et prévoit l'aménagement d'une place pour que le bus TPF puisse tourner. Sur le terrain en question, il a aura aussi 35 places de parc pour l'école. Un trottoir et une bande piétonne figurent aussi dans le projet. Par contre l'aménagement d'un trottoir au-delà du terrain communal, pour aller jusqu'au quartier de la Boussateire, devra être discuter avec les propriétaires fonciers.

La commune a aussi le projet d'aplanir le terrain en face de l'école, pour une mise en valeur des terrains agricoles.

Le Conseil communal attend sur ces deux projets avant de créer l'accès vers la Bousateire.

M. le Président rappelle que la commune aura besoin d'échelonner ses investissements.

Il informe Monsieur Chollet que sa remarque est prise très au sérieux.

★ ★ ★ ★ ★

Marc Pauchard demande si la commune aurait des informations concernant la gare de la Verrerie.

M. le Président explique que les TPF envisageait de déplacer la gare de Semsales et de supprimer celle de La Verrerie. La commune a de suite réagit auprès de la direction des TPF. Ce projet a été abandonné. Sur le prochain projet des TPF la gare de la Verrerie est maintenue au même emplacement. C'est le troisième projet des TPF concernant la gare de La Verrerie, en trois ou quatre ans.

★ ★ ★ ★ ★

Charly Monney parle de la déchetterie, il aimerait que la commune mette en place une signalisation avec des Triopan pour la circulation sur la route du Pra Linlia lors des jours d'ouverture de la déchetterie. Ceci pour la sécurité, car il y a de nombreux vélos sur cette route.

Pascale Pahud informe que les Triopan ont été commandés. M. le Président présente les excuses du conseil communal pour le retard de la mise en place de cette signalisation.

★ ★ ★ ★ ★

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président clôt l'assemblée en remercie ses collègues du Conseil, le personnel administratif, les membres des commissions et les citoyens et citoyennes présents ce soir pour leur attention. Il donne rendez-vous à chacun et chacune au début décembre pour l'assemblée des budgets.

La séance est levée à 22h30.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Le Syndic :